

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0224**

commune (s) :

objet : Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0224**

objet : **Travaux de pose de mobilier urbain et métallerie - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des 2 marchés de travaux de pose de mobilier urbain et métallerie sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Ces marchés seront chacun attribués à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ces prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lots	Libellés des lots	Engagement minimum de commande pour la période ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la période ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Communes des subdivisions de périphérique ouest (PO), périphérique nord (PN) et centre nord (CN) (Quincieux, Genay, Saint Germain au Mont d'Or, Neuville sur Saône, Montanay, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Couzon au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Fontaines sur Saône, Sathonay village, Sathonay camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Lissieu, La tour de Salvagny,	Sans montant minimum	Sans montant minimum	600 000	720 000

	Dardilly, Limonest, Marcy l'Etoile, Charbonnières les bains, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la demi lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy les Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°)				
2	Communes des subdivisions de centre sud (CS), centre est (CE), périphérique sud (PS) et périphérique est (PE) (Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 3°, Villeurbanne, Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Charly, Vernaison, Grigny Givors, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Chassieu, Saint Priest)	Sans montant minimum	Sans montant minimum	600 000	720 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés de travaux de pose de mobilier urbain et métallerie sur le territoire de la Métropole de Lyon.

2° - Autorise dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appels d'offres compétente.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appels d'offres compétente de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents :

a) - lot n° 1 : communes des subdivisions de périphérique ouest (PO), périphérique nord (PN) et centre nord (CN) : Quincieux, Genay, Saint Germain au Mont d'Or, Neuville sur Saône, Montanay, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Couzon au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Saint Romain au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Fontaines sur Saône, Sathonay village, Sathonay camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Lissieu, La tour de Salvagny, Dardilly, Limonest, Marcy l'Etoile, Charbonnières les bains, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Saint Genis les Ollières, Tassin la demi lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy les Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Irigny, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9° sans montant minimum et pour un montant maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

b) - lot n° 2 : communes des subdivisions de centre sud (CS), centre-est (CE), périphérique sud (PS) et périphérique est (PE) : Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 3°, Villeurbanne, Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Corbas, Mions, Solaize, Charly, Vernaison, Grigny, Givors, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Bron, Chassieu, Saint Priest sans montant minimum et pour un montant maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2016 et éventuellement 2017, 2018 et 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.